

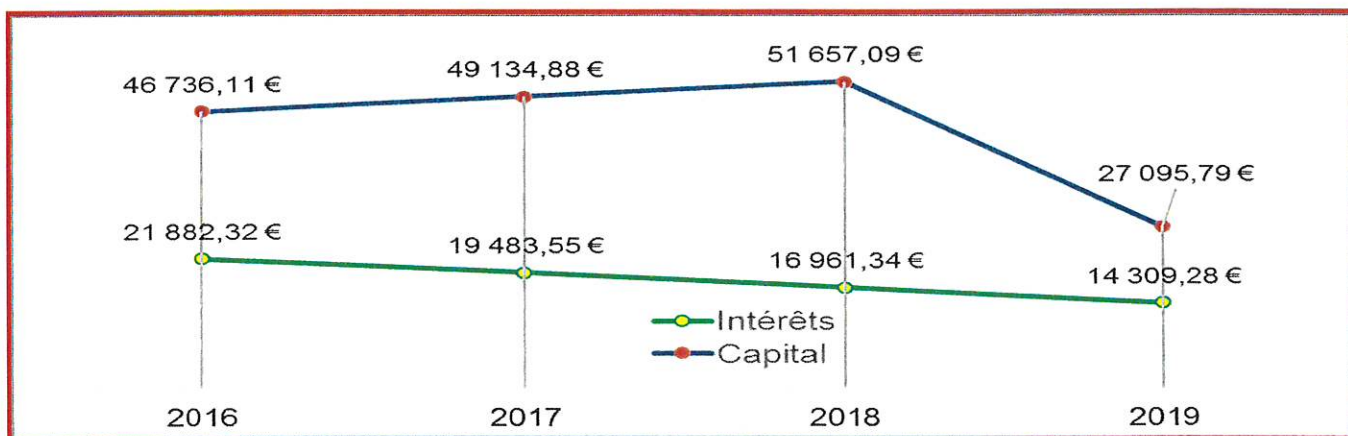
LE CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL D'AGDE - La présentation générale

Les charges financières du Sivom concernent uniquement le centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde, intéressant trois communes : Agde, Marseillan et Vias.

Jusqu'en 2018, trois emprunts étaient encore en cours suite à l'extension du centre de secours en 2007. En 2019, un des emprunts s'est éteint. Dorénavant, les échéances portent sur les sommes suivantes :

- 435.000 euros qui courts jusqu'en 2027 ;
- 100.000 euros jusqu'en 2026.

De manière globale, on remarque logiquement que la part de remboursement des intérêts baisse. Le coût de l'annuité se montent désormais à 41 405,07 €. Il n'évoluera pas jusqu'en 2026.



- La répartition et les taux de participation

Pour rappel, le remboursement de ces emprunts s'effectue en rapport avec le nombre des interventions réalisées par les sapeurs-pompiers dans les communes concernées, pendant l'année antérieure à celle de référence.

Pour l'année 2019, les pourcentages appliqués sont les suivants :

Communes	Nombre d'interventions en 2018	Taux de participation pour 2019
AGDE	3 544	72,86 %
MARSEILLAN	774	15,91 %
VIAS	546	11,23 %
Total	4864	100,00 %

